ÉTUDIANT·E·S EXILÉ·E·S : EN FINIR AVEC LES POLITIQUES D'HOSTILITE A L'UNIVERSITE

Par l'Union des Etudiants Exilés, Solidaires Etudiant·e·s et le RESOME

Contact:

RESOME: contact@resome.org

UEE: contact@uniondesetudiantsexiles.org

Solidaires Étudiant-e-s: contact@solidaires-etudiant-e-s.org

INTRODUCTION

Le **28 septembre 2021**, nous étions plus d'une centaine d'organisations syndicales étudiantes et universitaires, d'association de soutien aux étranger·e·s et aux migrant·e·s, et d'enseignant·e·s chercheur·euse·s à signer une tribune intitulée « Étudiants et étudiantes afghanes, en finir avec les politiques d'hostilité », publiée dans le journal *Le Monde*. Cette tribune critiquait la faiblesse de la prise de position de Frédérique Vidal dans sa lettre aux Président·e·s d'Université du 23 août 2021. Nous pensons qu'au-delà du bricolage improvisé en fonction des crises géopolitiques et des déclarations d'empathie vite oubliées, l'université doit structurellement être en mesure d'accueillir des étudiant·e·s exilé·e·s et d'assurer l'égalité de traitement entre les étudiant·e·s français·e·s et étranger·e·s.

Ce dossier vise à prolonger l'argumentaire de la tribune, à décrire les difficultés rencontrées par les étudiant·e·s exilé·e·s, à faire l'état des lieux des actions existantes, à proposer des pistes d'actions qu'il est possible de mettre en place afin de défendre ensemble des revendications précises pour rendre l'accueil effectif dans l'enseignement supérieur.

Organisations signataires :

Fédération SUD éducation
CGT FERC Sup
Université Ouverte
SUD Recherche EPST
UNEF
ÉCHARDE, *syndicat étudiant de l'ENS de Lyon*
L'Alternative, *organisation étudiante représentative*
UNEF, *le syndicat étudiant*
BAAM
FAGE (*Fédération des Associations Générales Étudiantes*)
FIERS-DIDELOT
SNTRS CGT
GISTI
InFLEchir
Association Étudiants Exilés Paris Diderot
Association Black History Month
SoniaKÉ
Terre d'Ancrages
UniR Universités & Réfugié·e·s
Climat Social
Paris d'Exil
Queer Education
Les Midis du Mie
Étudiant·e·s CGT 81
Association Scarabée
Jeunes Communistes Lyon
…

ETUDIANT·E·S EXILÉ·E·S: DE QUI PARLE-T-ON?

Nous définissons par « personne en exil » ou « étudiant·e exilé·e » toute personne ayant quitté son pays d'origine, souhaitant s'installer en France et à ce titre y poursuivre des études, quel que soit son statut administratif. Nous défendons le droit de ces personnes à reprendre leurs études et à s'inscrire à l'université. Les « étudiant·e·s exilé·e·s » ne sont en général pas passé·e·s par Campus France et par les procédures d'admission internationales, et sont souvent à ce titre invisibilisé·e·s. Même s'ils·elles ont un titre d'accès à l'université (a minima, un équivalent du bac), la difficulté pour les personnes exilées non francophones reste d'accéder à une formation en français leur permettant d'acquérir un niveau en langue suffisant pour reprendre des études universitaires ou une formation professionnelle. Les étudiant·e·s exilé·e·s recouvrent donc une hétérogénéité de situations : demandeurs et demandeuses d'asile, personnes bénéficiant d'une protection internationale (réfugié·e, apatride, protection subsidiaire), personnes parfois en situation irrégulière ou en cours de demande de régularisation (par exemple des étudiant·e·s débouté·e·s de l'asile, des personnes sans visa, etc.).

Cependant, on ne peut pas toujours faire de distinction juridique ou statutaire claire entre les « étudiant·e·s en exil » et les étudiant·e·s passé·e·s par la procédure de Campus France. Certain·e·s étudiant·e·s, arrivé·e·s via Campus France, se retrouvent de fait dans des situations d'exil. De même, l'expérience, les analyses sociologiques ou encore les témoignages recueillis nous ont appris à regarder avec méfiance les statuts juridiques distribués par l'arbitraire administratif.

Défendre un enseignement supérieur ouvert, c'est défendre pour les étudiant·e·s exilé·e·s la possibilité d'étudier dans des conditions dignes et justes pendant la durée de leur études, sans la menace constante de leur illégalisation (via le non renouvellement du titre de séjour) ; c'est **défendre des droits égaux** entre étudiant·e·s étranger·e·s et étudiant·e·s français·es, notamment au regard des aides sociales et du droit au travail ; c'est **lutter contre les préjugés racistes et le mépris** au sein de nos institutions ; c'est défendre la **régularisation des étudiant·e·s sans-papiers** ; c'est également défendre la possibilité de **rester durablement**, de changer de statut et de s'installer ; c'est enfin garantir un **droit à l'apprentissage** du français au-delà de la communication basique, et un accès inconditionnel à la **formation académique ou professionnelle** des nouveaux et nouvelles arrivant·e·s.

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR CES ÉTUDIANT·E·S ?

- **Manque d'information** : les droits ne sont pas connus, il n'y a aucune publicité concernant les possibilités de reconnaissance de diplôme, et concernant les études pour les exilé·e·s en général. Les travailleurs et travailleuses sociales, les services d'inscription et les responsables de formation sont souvent perdu·e·s car non formé·e·s.
- **Impossibilité d'accéder au niveau de français requis du fait du manque d'offre linguistique :** des formations linguistiques insuffisantes, à cause desquelles les personnes demeurent bloquées à des niveaux de français trop bas pour prétendre aux formations qui correspondent à leurs compétences ou à leurs projets.
- **Manque d'accompagnement :** linguistique, administratif, psychologique, médical. Les personnes qui réussissent à traverser ce parcours du combattant sont souvent délaissées, livrées à elles-mêmes durant leurs études. Le manque de moyens alloués au CROUS et aux dispositifs psychologiques ainsi que dans la médecine universitaire se répercute sur leur qualité de vie.
- **Extrêmes difficultés matérielles :** précarité du logement, pécules misérables pour vivre; interdiction de travail pour les demandeurs et demandeuses d'asile.
- **Dispositifs de découragement :** transfert directif de l'OFII - déplacement vers des centres d'hébergement éloignés du jour au lendemain - qui brise les attaches et les projets; discours décourageants des personnels de formation, rejets et racisme etc.
- **Maltraitance administrative :** le parcours pour obtenir des papiers – l'asile ou autre titre de séjour – est de plus en plus pénible, incertain et long. Il plonge les personnes en quête de stabilité administrative dans une incertitude difficile à supporter et dans une précarité administrative constante.

Photo : DU-RESPE, Paris 6, 2018

POURQUOI PARLER DE « POLITIQUE D'HOSTILITE » ?

Lorsque l'on parle de politiques migratoires, on évoque souvent l'arsenal de mesures restrictives et violentes – les « politiques de répression » portées par exemple par la Loi Asile Immigration en 2019 (enfermement, expulsion, externalisation des frontières, etc.) – sans forcément mettre l'accent sur l'ensemble des **mesures dissuasives, des barrières de mépris et des freins multiples** qui rendent la vie difficile pour les personnes étrangères. **Or, l'Université est de plus en plus touchée par la diffusion des politiques d'hostilité envers les personnes étrangères et exilées.** Il ne s'agit pas simplement d'indifférence : les étudiant·e·s ne sont pas simplement négligé·e·s par le système, ils sont soumis à un ensemble de dispositifs de suspicion, de maltraitance et de mépris qui rendent leur situation insupportable. Du point de vue des personnes exilées, l'inscription dans un parcours d'études bute ainsi sur des obstacles décourageants voire insurmontables :

- Le **plan « Bienvenue en France » de 2018** applique une augmentation de frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s, dont les personnes en demande d'asile ou exilées sans-papiers : 2770€ pour une licence, 3770€ pour un master, auquel s'ajoute la CVEC (92€ en 2021).

	Frais « Bienvenue en France » : 2770€ en licence, 3770€ en Master	CVEC 92 €
Demandeur·euse d'asile	**OUI** (sauf exonération sur demande)	Exonération automatique
Bénéficiaire d'une protection internationale (réfugié·e, apatride, protection subsidiaire)	Exonération automatique	Exonération automatique
Sans-papier	**OUI** (sauf exonération sur demande)	**OUI** (sauf exonération sur demande)
Etudiant·e étranger·e sans titre de séjour	**OUI** (sauf exonération sur demande)	**OUI** (sauf exonération sur demande)
Etudiant·e étranger·e avec titre de séjour	**OUI** (sauf exonération sur demande)	**OUI** (sauf exonération sur demande)
Etudiant·e européen·ne (intra-communautaire)	**NON** (170€ ou 243€)	**OUI** (sauf exonération sur demande)

- Concernant le système de **reconnaissance des diplômes, le centre ENIC-NARIC** (censé assurer la reconnaissance des diplômes étrangers, nécessaire pour toute inscription en poursuite d'études) est inaccessible pour beaucoup d'étudiant·e·s exilé·e·s. Il est en effet complètement dématérialisé, n'est pas disponible dans toutes les langues parlées par les exilé·e·s, et est payant, tout comme la traduction des diplômes et relevés de note, pour beaucoup d'étudiant·e·s exilé·e·s. Les motifs de rejet sont flous: certains diplômes ne sont pas reconnus quand d'autres sont reconnus par ENIC NARIC mais pas par les établissements de l'enseignement supérieur. Pour les personnes qui n'ont pas pu emmener avec eux leurs preuves de diplôme dans l'urgence du départ, les procédures de validation sont opaques et très contraignantes.
- **La saturation des dispositifs d'aide sociale et leurs limites,** qui ont été mises en lumière lors de la crise du COVID-19, condamnent de très nombreux et nombreuses étudiant·e·s à la **précarité**. Les étudiant·e·s exilé·e·s sans ou en attente de statut de protection sont exclu·e·s du système de bourses et des logements du CROUS, ce qui accroît dangereusement cette situation de pauvreté, alors même que leur situation leur interdit le plus souvent de travailler légalement. Les étudiant·e·s étranger·e·s en licence, quel que soit leur statut, ne sont pas prioritaires; étant donné le manque de place au CROUS, ils et elles n'ont de fait pas accès aux résidences étudiantes.
- **Le manque de formation autour des droits aux études des étudiant·e·s étranger·e·s en exil et le manque de moyens à l'université** empêchent l'inscription de nombreux et nombreuses étudiant·e·s.
- **Les procédures d'inscription** différentes en fonction des statuts et des titres de séjours sont opaques, parfois coûteuses, et peu adaptées à la spécificité de la situation d'exil. Les bacs étrangers sont souvent dévalorisés sur ParcourSup, la Demande d'Admission Préalable met en compétition les étudiant·e·s exilé·e·s avec des étudiant·e·s étranger·e·s issu·e·s d'universités souvent bien plus « prestigieuses ».
- **Pour les étudiant·e·s sans papiers, c'est la double peine :** si un titre de séjour n'est pas obligatoire lors de l'inscription, son absence aggrave les situations de précarité évoquées précédemment. Par ailleurs, de nombreuses universités demandent un titre de séjour alors que rien ne les y autorise, ce qui décourage ces candidat·e·s peu informé·e·s de leurs droits.
- **La difficulté de recevoir un visa étudiant depuis son pays d'origine et l'opacité des critères de Campus France et des ambassades** contraint également les étudiant·e·s qui quittent leurs pays à des voyages coûteux et de plus en plus dangereux. La difficulté d'accéder en préfecture pour renouveler son visa et le durcissement des critères aggravent leur situation.

Ajoutons que la situation générale des universités en France et la libéralisation de l'Enseignement Supérieur de la Recherche accroît la difficulté pour les étudiant·e·s exilé·e·s, qui subissent en première ligne la **baisse drastique du taux d'encadrement des étudiant·e·s à l'université**[1].

Photo : DU-RESPE, Paris 6, 2018

Ce sont ces politiques d'hostilité, qui vont de la mise en place de barrières financières à l'indifférence ou l'abandon, auxquelles nous souhaitons mettre fin – à l'université comme ailleurs !

Contre l'atmosphère de violence et de stigmatisation qui vise tout particulièrement les personnes exilées en France, il nous faut plus que jamais, en tant que communauté universitaire, diffuser et consolider les structures d'accueil dans nos établissements. **L'enseignement supérieur doit rester ouvert aux enfants d'ouvrier·e·s, aux exilé·e·s et aux étranger·e·s**. Il doit rester un lieu indépendant du Ministère de l'intérieur, un lieu d'égalité des chances et d'équité, de diversité réelle et d'exercice de nos capacités critiques, pour permettre l'émancipation de toutes et tous.

L'accès à l'enseignement supérieur est d'autant plus important que les politiques de gestion des exilé·e·s visent leur mise au travail rapide dans des métiers pénibles. Les directives de l'Office Français Immigration Intégration (OFII) tout comme l'accompagnement dans les CADA sont concentrés sur une insertion professionnelle souvent contrainte et tournée vers les secteurs en tension. **Les politiques d'hostilité à l'université renforcent ainsi les politiques de mise au travail des exilé·e·s. Revendiquer le droit à l'enseignement supérieur revient ainsi à défendre un droit égal à l'épanouissement des individus.**

[1] Voir : https://www.alternatives-economiques.fr/universite-nombre-detudiants-explose-effectifs-denseignants-titula/00100511

POURQUOI MAINTENANT ?

Le 23 août 2021, la Ministre de l'enseignement supérieur, Madame Frédérique Vidal, écrivait une lettre aux chefs d'établissement de l'enseignement supérieur afin de transmettre des directives sur l'accueil des étudiant·e·s afghan·ne·s concerné·e·s par l'évacuation de Kaboul. Elle appelait à la mobilisation des services universitaires pour les scientifiques et étudiant·e·s d'Afghanistan.[2]

Nous saluons l'intention de cette lettre qui visait à répondre à une crise en adaptant les mesures au niveau national et en alertant sur la situation exceptionnelle des étudiant·e·s afghan·ne·s nouvellement arrivé·e·s. Cependant, elle nous semble typique de la politique menée au niveau du Ministère depuis plusieurs années. D'une part, il ne fait que réagir par le bricolage à des moments de crise, en se reposant sur le travail gratuit et la bonne volonté des agents de la fonction publique universitaire. D'autre part, le ministère ne finance ni suffisamment, ni de manière pérenne les actions concrètes existantes qui pourraient garantir un accueil digne.

Nous avons été nombreuses et nombreux, parmi les personnels, enseignant·e·s chercheur·euse·s et associations étudiantes et de soutien, à tenter de trouver des solutions *ad hoc* pour les étudiants et étudiantes afghanes arrivé·e·s en France ces dernières semaines, parfois avec le soutien du Ministère, notamment quand il s'est agi d'accompagner les personnes au moment de la fuite de Kaboul. Cependant, **nous sommes confronté·e·s à des problèmes systémiques qui concernent tous les étudiant-e-s exilé-e-s y compris celles et ceux qui ne sont pas reconnu·e·s comme réfugié·e·s par la préfecture, et auxquels aucune réponse n'est apportée**. L'accueil de ces étudiant·e·s en pâtit largement. Leur accès à l'université repose ainsi sur la mobilisation de contacts interpersonnels davantage que sur des règles partagées. **Nous sommes dès lors incapables de garantir un accès égalitaire à l'enseignement supérieur, car nous ne pouvons mettre en place que des mesures d'exception, qui reposent sur notre mobilisation (et notre épuisement) personnelle.**

C'est pour inviter la communauté universitaire à poursuivre la mobilisation pour les étudiant·e·s exilé·e·s, au-delà de ce moment où nous faisons tout ce qui est en notre mesure pour accueillir les étudiant·e·s, enseignant·e·s et chercheur·euse·s afghan·ne·s, que nous avons proposé cette tribune. **Bref: pour passer du bricolage dans l'urgence à l'approfondissement de structures d'accueil pérennes et égalitaires**. Les mouvements de solidarité ne peuvent se limiter aux communautés qui ont la faveur de l'opinion publique à un moment T, mais doivent se généraliser dans une politique globale d'accueil inconditionnel de toutes et tous les étudiant·e·s en situation d'exil.

---

2 https://www.campusmatin.com/vie-campus/relations-exterieures/les-etablissements-du-sup-incites-a-accueillir-des-refugies-afghans.html

COMMENT S'ENGAGER ?

Les moyens de participer à ce mouvement de mobilisation sont multiples. Nous décrivons ici quelques formes possibles que votre engagement peut prendre :

- Vous pouvez commencer par vous **renseigner / informer** vos collègues et votre entourage sur le droit d'asile et sur le droit des étudiant·e·s exilé·e·s[3].
- **Dans la ville où vous habitez** : vous pouvez vous rapprocher des syndicats étudiants ou professionnels, des associations de défense des droits étrangers, des collectifs investis dans la reprise d'études des personnes exilé·e·s pour rejoindre ou monter une action[4] ; vous pouvez porter cette problématique dans différentes instances qui peuvent amener des ressources, comme par exemple des collectifs, des mairies, des partis politiques.
- **Si vous êtes enseignant·e·s ou responsable administratif** : vous pouvez vous **inscrire comme contact sur ces sujets**. Nous avons en effet besoin d'allié·e·s et de relais ponctuels dans les différents établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, parfois simplement pour indiquer le nom des responsables de formation, pour fluidifier l'information, pour améliorer notre compréhension du fonctionnement des établissements visés.

  Inscription :
  https://airtable.com/shrH5v5yqKljpggaY

  - Vous pouvez aussi participer à des **formations**, et être attentif à ces problématiques dans l'accompagnement de vos étudiant·e·s. Enfin vous pouvez soutenir les propositions d'améliorations dans les instances de décisions de vos établissements (voir la section « *Quels leviers d'amélioration ?* »).
  - Si vous êtes syndiqué·e·s (et on vous y encourage en ces temps difficiles), vous pouvez alerter vos camarades sur ces questions, vous mobiliser dans les cas individuels, mais aussi défendre généralement les droits des étudiant·e·s étranger·e·s, notamment dans les instances de représentations ou dans des mobilisations collectives pour faire pression sur les administrations.
- **Dans les universités et les laboratoires de recherches** : vous pouvez vous rapprocher des Diplômes Universitaires Passerelles s'il en existe, essayer de monter des DU Passerelles s'il n'en existe pas en vous rapprochant de l'organisation MenS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur), mettre en place dans votre laboratoire des partenariats avec le programme PAUSE, ou encore vous intéresser aux règles locales d'inscriptions et d'accès aux ressources (bourses ou logements) pour les étudiant·e·s exilé·e·s. Pour plus de détails sur les différents programmes, voir la section suivante « *Quelques dispositifs existants à développer et à soutenir* ».

[3] Les organisations à l'origine de ce document peuvent vous aider pour la mise en place de formation sur ces sujets. Des documents sont également accessibles sur demande, par mail : contact@resome.org

[4] Ici encore, nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à trouver, là où vous habitez ou travaillez, des personnes et initiatives avec lesquelles agir.

QUELQUES DISPOSITIFS EXISTANTS A DEVELOPPER ET A SOUTENIR

LES PROGRAMMES DE REPRISE D'ÉTUDE ET LES DU PASSERELLES

- Les programmes Passerelles sont des programmes visant à accompagner inconditionnellement les étudiant·e·s en exil dans leur apprentissage du français. Ils prennent souvent la forme d'un DU habilité par le CROUS (ouvrant donc le droit aux bourses pour les personnes bénéficiaires d'une protection internationale). Ces DU permettent l'accès à des cours de français (à un niveau variable, de débutant à confirmer), de certifier son niveau de français, et de bénéficier de cours spécifiques et d'un accompagnement à la reprise d'études. Ils comptent environ 1500 étudiants par an et sont largement saturés (environ une place pour trois personnes éligibles).
- Pour voir la liste de ces DU Passerelles: https://reseau-mens.org/pour-etudiants/

LE PROGRAMME PAUSE

- Un programme de soutien financier pour accueillir des chercheurs et chercheuses en dager dans des unités d'accueil : https://www.college-de-france.fr/site/programme-pause/index.htm

LE MENS

- Association hébergée par la Conférence des Présidentes d'Université (CPU), visant à la diffusion des bonnes pratiques, la veille et le plaidoyer dans l'enseignement supérieur en faveur des personnes migrantes. Voir: https://reseau-mens.org

LES SYNDICATS ÉTUDIANTS

- Localement, les syndicats étudiants sont des ressources essentielles pour accompagner les étudiant·e·s étranger·e·s et exilé·e·s, et réagir à certaines pratiques inopportunes, notamment au niveau des services d'inscription.
- Les syndicats sauront en général faire le relai vers les associations de permanence juridique (La Cimade, le Gisti, l'ATMF, etc.), les collectifs locaux ainsi que les associations de soutien ou les collectifs sans papiers.

LES ASSOS DE SOUTIEN POUR LES ÉTUDIANT·E·S EXILÉ·E·S ET ÉTRANGERS·E·S

- Permanence de l'Union des Étudiant·e·s Exilé·e·s: 50 boulevard Jourdan, Paris; sur rendez-vous uniquement: https://uniondesetudiantsexiles.org/en/appointments
- Permanence d'accompagnement UNI-R, pour les demandeur·euse·s d'asile et les bénéficiaires d'une protection internationale: https://www.uni-r.org/notre-action/accompagnement/
- Permanence mail du RESOME: contact@resome.org
- RUSF Paris 8, RUSF Grenoble…

QUELS LEVIERS D'AMELIORATION ? QUELLES MESURES PROPOSER ?

Assurer un accès effectif des étudiant·e·s exilé·e·s à l'université passe par la promotion de changements précis, adressés à différentes instances. Nos organisations promeuvent les mesures suivantes :

Frais d'inscription:

- Maintien des dispositifs d'exonération mis en place dans les universités accueillantes
- Extension de l'exonération automatique des frais d'inscription aux étudiant·e·s exilé·e·s
- Suppression de Bienvenue en France

Bourses et logement CROUS:

- Ouverture des bourses et logements CROUS aux demandeurs d'asile inscrits à l'université dès l'entrée en licence
- Ouverture des bourses et logements CROUS à tous les étudiant·e·s inscrit·e·s dans l'enseignement supérieur, quel que soit leur nationalité et leur statut administratif
- Augmentation des quotas d'étudiant·e·s étranger·e·s dans les logements universitaires et ouverture des candidatures dans la phase principale et non complémentaire
- Suppression de la restriction du nombre d'heures de travail pour les personnes détenant un visa étudiant

DU Passerelles:

- Aides financières pérennes pour les DU Passerelles existant.
- Généralisation des DU Passerelles afin d'être en mesure de répondre à la demande de reprise d'études
- Reconnaissance des DU Passerelles comme diplôme national permettant la reprise d'étude (au même titre que le DAEU)
- Soutien à la création de postes d'enseignant·e·s chercheur·euse·s avec des heures de service dédiées aux DU Passerelles afin d'éviter la précarité de celles et ceux qui y assurent les cours

Inscriptions dérogatoires:

- En cas d'absence du certificat de diplôme ou du relevé de notes du fait des conditions d'exil, mettre en place exceptionnellement des **entretiens d'orientation** pour les personnes exilées visant à accompagner au mieux les étudiant·e·s, ou développer des procédures de validations des acquis adaptées à leur situation.
- Mise en place d'un dossier unique dérogatoire dans toutes les universités en France, destiné aux étudiant·e·s en exil.
- Formation du personnel lors des commissions pédagogiques aux enjeux relatifs aux parcours des personnes exilées et leur reprise d'étude

Visas et régularisation:

- Mise en oeuvre d'une politique ouverte d'octroi de visas pour les étudiant·e·s afghan·ne·s ou venant de pays en situation de conflits ou fuyant des violences (persécutions, Etats pratiquants l'excision pour les femmes, instabilité et repression politique etc) non sûrs, afin de permettre des voies d'accès sécurisées au territoire français et à la demande d'asile une fois sur place
- Garantie du droit à la réunification familiale des personnes bénéficiant d'une protection internationale
- De manière générale, octroi gratuit des visas étudiants à toutes les personnes souhaitant effectuer des études en France

Photo : DU-RESPE, Paris 6, 2018

Nous sommes certain·e·s que la lutte contre la répression et l'hostilité envers les personnes étrangères et exilées passe par des conditions concrètes d'organisation, de garantie d'accès aux services publics et aux structures d'apprentissage, et de circulation de l'information.

Merci de nous avoir lu·e·s !

Contact:

RESOME: contact@resome.org

UEE: contact@uniondesetudiantsexiles.org

Solidaires Étudiant-e-s: contact@solidaires-etudiant-e-s.org

Solidaires étudiant-e-s syndicats de luttes

UNION DES ÉTUDIANTS EXILÉS

r-e-s-o-m-e